

Communiqué de presse – 2 juin 2022

DAMIEN CAREME
— Député européen —

Soutien à Domenico « Mimmo » Lucano

Déplacement de Damien CARÊME à Riace (Italie)

La solidarité n'est pas un crime !

À l'initiative de Damien Carême, eurodéputé du groupe des Verts/ALE au Parlement européen, une **délégation d'eurodéputé·e·s** progressistes originaires de plusieurs États membres se **rendra du 2 au 4 juin à Riace**.

Alors que le **procès en appel de son ancien maire, Domenico « Mimmo » Lucano**, condamné à plus de 13 ans de prison pour avoir fait preuve d'humanité, s'est ouvert mercredi 25 mai, il s'agit pour Damien Carême et ses collègues de renouveler leur plein soutien à Mimmo et à tou·te·s les solidaires injustement poursuivi·e·s en justice. Les eurodéputé·e·s rappelleront dans ce contexte leur engagement en faveur **d'une politique d'asile européenne accueillante, basée sur la solidarité et l'humanité**.

Une **étude des Verts/ALE** dressant un état des lieux des **pratiques de criminalisation de la migration et de la solidarité** au sein de l'Union européenne sera rendue publique à cette occasion.

Déclaration de Damien CARÊME, eurodéputé EELV, membre du groupe des Verts/ALE:

*« Depuis 1998, Domenico Lucano prouve, par ses actes, **qu'une politique d'accueil inconditionnelle, inclusive et solidaire est possible**, et que cela fonctionne ! A l'instar de ce que j'ai fait en 2016, en tant que maire de Grande-Synthe, en faisant construire un camp capable d'accueillir dignement des milliers de personnes laissées à l'abandon sur le territoire de ma commune, Mimmo a **pallié aux défaillances de l'État**. Il a développé un modèle apte à accueillir et intégrer les chercheurs et chercheuses de refuge dans des conditions dignes.*

Plutôt que de soutenir ses choix d'humanité et de solidarité dans l'accueil des chercheurs et chercheuses de refuge, les autorités italiennes ont préféré le poursuivre. Sa condamnation est une véritable honte !

*Nous ne pouvons tolérer que le choix de la solidarité et de l'accueil soit ainsi réprimé. **Face à l'inaction et à la maltraitance des États membres envers les exilé·e·s**, il est de notre devoir, en tant qu'eurodéputé·e·s, de **soutenir Mimmo, ainsi que tous ceux et celles qui, quotidiennement, font le choix de l'humanité**. C'est la raison de ma présence à Riace du 2 au 4 juin.*

*Il est **urgent de mettre en place une politique européenne migratoire humaine, respectueuse des droits fondamentaux**. L'humanité dont font légitimement preuve aujourd'hui l'UE et ses États membres envers les réfugié·e·s ukrainien·ne·s, c'est celle dont ils auraient dû faire preuve hier, en août 2021 avec les Afghan·e·s, en novembre 2021 à la frontière Polono-Bélarusse, c'est celle dont ils devraient faire preuve demain, à chaque fois que des êtres humains fuient des conflits ou des menaces.*

Nous devons retrouver notre humanité, accueillir dignement et cesser de condamner les citoyen-ne-s, élu-e-s, exilé-e-s qui portent haut les valeurs de l'UE et prouvent chaque jour qu'une Europe accueillante et humaine est possible ! C'est mon combat au Parlement européen. C'est le message que je porterai à Riace aux côtés de Mimmo et de mes collègues progressistes. »

Vous trouverez **toutes les informations sur le programme à Riace et l'étude Résilience et résistance à mépris de la criminalisation de la solidarité à travers l'Europe** dans le **Dossier de Presse** joint

Plus d'informations sur Domenico « Mimmo » Lucano

Domenico Lucano a été, **de 2004 à 2018, maire de Riace**, une petite ville de Calabre au sud de l'Italie, où il a mis en place, avec la population, une **politique exemplaire pour l'accueil et l'intégration** des exilé-e-s. Grâce à une subvention de 30 euros par jour, accordée par l'État aux villes qui s'occupent des exilé-e-s, il a développé les services publics. Reconnu dans le monde entier, le « **modèle de Riace** » a ainsi permis de repeupler le centre historique du village, tout **en intégrant 2800 personnes de 20 pays différents**.

Le **30 septembre 2021**, il s'est vu infliger une peine **de treize ans et deux mois de prison, assortie d'une amende de 750.000 euros**.

Son **procès en appel** s'est ouvert mercredi 25 mai. Cette procédure devrait durer plusieurs semaines, avec une **nouvelle audience fixée au 6 juillet prochain**.

Contacts Presse

Kamel Khellaf / kamel.khellaf@la.europarl.europa.eu / 06 18 26 78 75

Sur place du 2 au 4 juin : **Fanny Petit** / 06 08 13 22 61